



125^{ème} CONGRES NATIONAL du 26 au 29 septembre 2018 BOURG-EN-BRESSE

www.congres2018.pompiers.fr

Le congrès en 3 axes majeurs :

- Le rapport final de la Mission Volontariat sera remis officiellement à notre ministre de tutelle Gérard Collomb
- Le SUAP : (Secours d'Urgence aux Personnes)
- L'élection du président de la Fédération. En effet, le président Eric FAURE a souhaité ne pas se représenter. Le Colonel Grégory ALLIONE DDSIS des Bouches-du-Rhône, seul candidat à la présidence, devrait être son successeur.



LE PROGRAMME PRIVILEGES ADHERENT

Cliquez sur le lien
[Rubrique Privilèges Adhérents](#)

SECOURISME :

Les unités d'enseignement PSE 1 et 2, PIC F, PAE F PSC, PAE FPS, PAE FDF et CEAF connaissent certaines évolutions. Vous pouvez obtenir ces informations sur simple demande par mail :
udsp47@gmail.com

ELECTION PARTIELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'appel à candidatures a été effectué le 9 juillet auprès des adhérents par l'intermédiaire des grands électeurs (Administrateurs, adhérents individuels et Présidents d'amicales). La date limite de réception des enveloppes contenant les bulletins de vote a été fixé au 10 septembre et le dépouillement au 6 octobre.



Pour 13 postes à pourvoir, 6 candidats se sont fait connaître. Le Conseil d'Administration se réunira courant octobre afin de définir sa nouvelle composition et d'élire le nouveau président de l'UDSP47.

Les commissions de l'UDSP47 :

Catégorielles :

- SP Volontaires
- SP Professionnels
 - S.S.S.M.
- SP Féminins
- Anciens SP

Fonctionnelles :

- Communication
 - Sports
 - Sociale
 - Formation
 - Histoire

L'UDSP47 a besoin de renfort :

Les sapeurs-pompiers et les PATS qui souhaiteraient s'investir dans une ou plusieurs commissions et ainsi participer aux travaux de l'UDSP47 peuvent adresser une demande écrite au président. Cette demande sera soumise, après étude, au conseil d'administration.

Éligibilité des formations des SPV au compte personnel de formation et à la formation professionnelle continue :

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, adoptée définitivement par le Parlement le 1er août et actuellement soumise, pour certaines de ses dispositions, à l'examen du Conseil constitutionnel, rétablit, à l'initiative de la FNSPF et de la sénatrice TROENDLE et conformément à la proposition n° 21 du rapport de la mission Volontariat, la possibilité pour les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) d'utiliser les droits acquis au titre de leur compte personnel de formation (CPF) pour se former aux activités qu'ils exercent au sein des services d'incendie et de secours (SIS). Les formations éligibles seront celles inscrites à l'inventaire de la commission nationale des certifications professionnelles (CNCP), dont la liste doit être rappelée prochainement par la DGSCGC, et qui devra être élargie.

AGENDA ASSOCIATIF

10 septembre : Elections de l'UDSP47 : Dernier délai pour la réception des enveloppes

14 et 15 septembre : VTT : Championnat de France à Monéteau (89)

26/29 septembre : Congrès national à Bourg-en-Bresse

6 octobre : Election partielle des membres du Conseil d'Administration de l'UDSP47

Liens utiles

www.Associations.gouv.fr

<https://www.service-public.fr/associations>

www.pompiers.fr